

Le savoir-faire du  
pêcheur



## Pêcher avec respect – pour tous

Pêcher est synonyme de défi, de loisir et de plaisir – mais aussi de responsabilité. Un bon pêcheur à la ligne n'oublie jamais que le poisson est un être vivant. Ceci implique qu'il faut le capturer dans les règles, le manipuler avec soin et le mettre à mort correctement.

La législation sur la protection des animaux établit des règles équitables pour tous. La *loi fédérale sur la pêche* pose les bases d'une pêche durable et régit la protection des espèces, mais c'est surtout la *législation cantonale* qui est déterminante pour les pêcheurs (mesures de protection des espèces pêchées et de celles menacées).



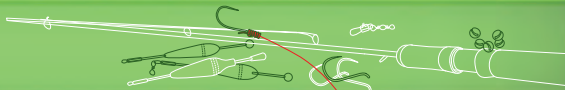
© Michel Roggo



# Sportivité, sensibilité et compétence

Voici, étape par étape, comment se comporter pour respecter l'animal. C'est très simple, en fait. D'ailleurs, pourquoi ne pas laisser ce dépliant en permanence avec le matériel de pêche et avoir ainsi toujours les informations nécessaires à portée de main?

## 1. Bien choisir le matériel et le lieu de pêche



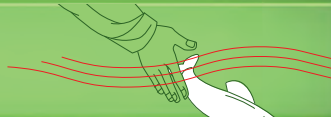
## 2. Bien réagir lorsque le poisson mord



## 3. Bien identifier l'espèce et mesurer la prise



- 3a. Le poisson n'a pas la taille de capture, il a été pêché pendant la période de protection ou il fait partie d'une espèce protégée  
– remettre le poisson à l'eau après lui avoir retiré l'hameçon



- 3b. Le poisson a la taille de capture  
– l'étourdir et le mettre à mort correctement  
– en faire un bon usage



# Préférer la qualité du geste à la quantité

## 1. Bien choisir le matériel et le lieu de pêche

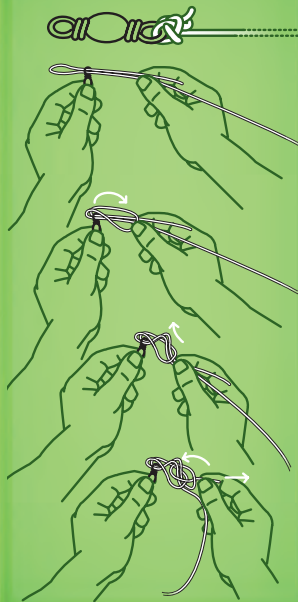
Il faut toujours adapter son matériel le mieux possible à l'espèce visée et à sa taille (grandeur de l'hameçon, appât, résistance du fil et du bas de ligne, outils). Cela réduit le risque de rupture de la ligne et permet de ramener le poisson rapidement. En outre, l'utilisation d'un hameçon adapté empêche la capture de poissons n'ayant pas la taille minimale.

Pour pouvoir ramener le poisson à terre et le manipuler avec respect, tout bon pêcheur a toujours près de lui 1) une épuisette, 2) une mesure, 3) un assommoir, 4) un couteau, 5) une pince/dégorgeoir et 6) des ciseaux.

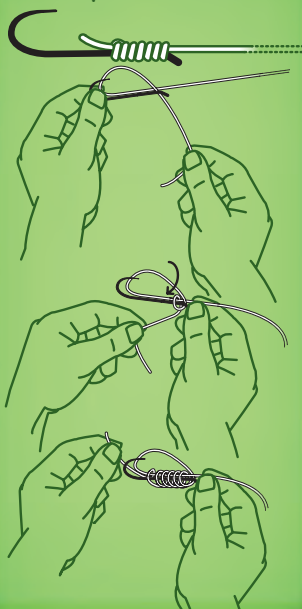


Les nœuds doivent être serrés pour éviter qu'ils ne se défassent. En revanche, les bas de ligne où se sont formés des nœuds ne doivent pas être employés, car ce sont des points de rupture potentiels.

Nœud Palomar



Nœud à palette



Le pêcheur doit toujours choisir un site qui lui permette de ramener le poisson à terre avec ménagement, sans se mettre soi-même en danger.

Il doit donc éviter les ponts et les rives escarpées. Il ne va pas pêcher non plus là où il risque de capturer des poissons protégés ou trop petits et il change d'endroit si nécessaire. Par ailleurs, il veille à toujours respecter la flore et la faune sauvage.

## Ça mord? C'est le moment décisif

### 2. Bien réagir lorsque le poisson mord

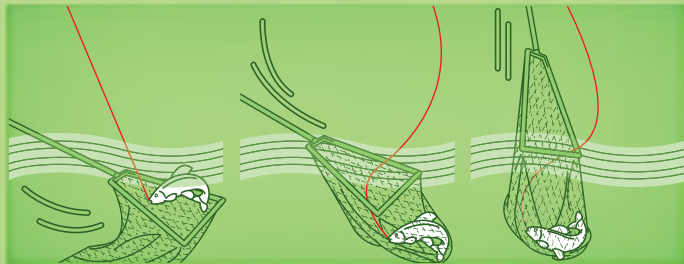
D'abord, ne jamais laisser sa canne à pêche sans surveillance.

Ensuite, quelques autres règles élémentaires: lors de la pêche avec des appâts naturels, il faut ferrer le poisson dès qu'il a mordu, mais sans trop de force, pour éviter qu'il n'avale l'appât. Ne fatiguer le poisson que le temps nécessaire à le ramener, afin de stresser le poisson le moins possible, et en gardant toujours le fil tendu.

Pour les gros poissons, l'épuisette permet de réduire sensiblement la durée de prise: pour cela, placer l'épuisette totalement immergée sous le poisson et la soulever verticalement. Le poisson s'y trouve comme dans un sac.



© Daniel Luther



Manipuler le poisson vivant uniquement avec les mains mouillées: cela évite d'endommager sa muqueuse protectrice et ses écailles (limitant ainsi le risque de mycoses). Ne jamais saisir le poisson par les branchies ou les yeux. Si le poisson doit être relâché, le laisser si possible dans l'eau pour détacher l'hameçon.

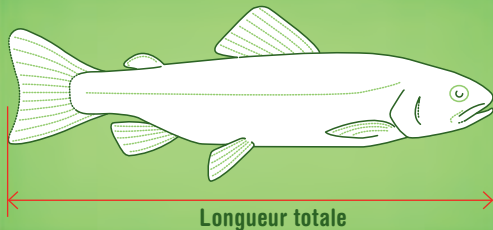


# Qui ne connaît pas les poissons ne pêche pas!

## 3. Bien identifier l'espèce et mesurer la prise

Beaucoup de poissons sont protégés pendant la période de reproduction. Les espèces fortement menacées, quant à elles, sont protégées toute l'année. Le pêcheur doit savoir différencier les espèces et les déterminer.

Pour vérifier si le poisson a la taille de capture, il faut mesurer la distance entre le bout du museau et l'extrémité de la nageoire caudale normalement déployée, à l'aide d'un instrument approprié. S'il est clair que le poisson est trop petit, alors mieux vaut lui épargner ces manipulations.



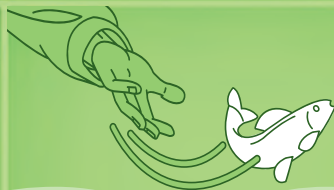
### **3a. Poisson trop petit ou protégé: le remettre à l'eau**

Retirer délicatement l'hameçon à l'aide du dégorgeoir. L'idéal est de le faire lorsque le poisson est encore dans l'eau, sans y toucher. Mais si l'hameçon est enfoncé trop profondément, saisir délicatement le poisson avec les mains mouillées sans presser (le ventre dans le creux de la main). Toutefois, si l'hameçon ne se détache pas immédiatement, couper le bas de ligne juste au-dessus et remettre le poisson à l'eau.

Les poissons ne survivent que si leurs branchies sont alimentées par de l'eau bien oxygénée. Il faut donc agir rapidement et remettre le poisson à l'eau sans le lancer (pour éviter les blessures internes). Choisir son lieu de pêche de manière à pouvoir à la fois ramener le poisson à terre sans problème et le remettre ensuite à l'eau correctement. Seuls les poissons bien traités peuvent survivre et être éventuellement capturés plus tard, lorsqu'ils auront atteint la taille minimale.



**juste**



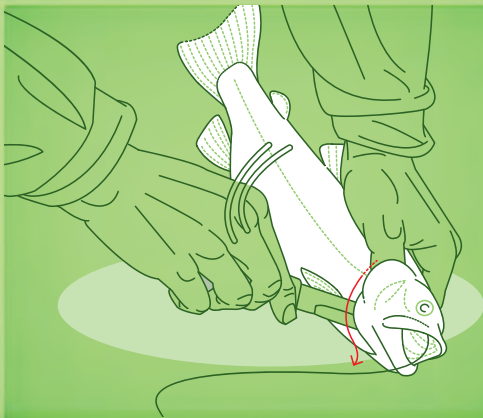
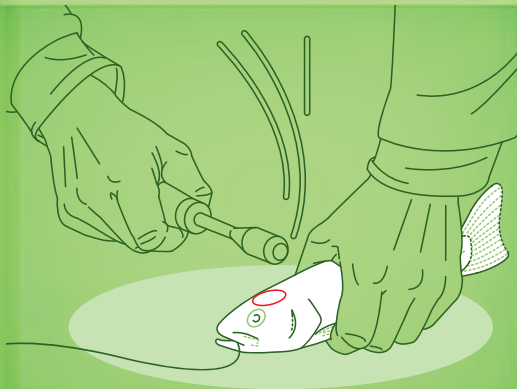
**faux**



### ***3b. Poisson de la bonne taille: l'étourdir et le mettre à mort correctement***

Lorsque le poisson a la bonne taille, ne jamais lui enlever l'hameçon à vif, mais seulement après l'avoir mis à mort dans les règles. Pour cela, assommer d'abord le poisson, en lui donnant un ou plusieurs coups vigoureux sur le sommet du crâne, entre les yeux.

Puis, le saigner aussitôt, en enfonçant un couteau tranchant dans les branchies, et couper jusque sous la gorge, ce qui sectionne les vaisseaux sanguins entre les branchies et le cœur.



## Interdiction d'utiliser l'ardillon et de détenir le poisson vivant

La pêche avec ardillon est en principe interdite de même que la détention du poisson vivant. Dans certaines situations, les cantons peuvent autoriser des exceptions qui sont toutefois réservées aux titulaires de l'attestation de compétence.



## Les statistiques de pêche – au profit de tous

Les statistiques de pêche donnent des informations précieuses aux services spécialisés sur l'évolution des peuplements piscicoles et permettent ainsi une bonne gestion. C'est pourquoi toute capture doit être dûment inscrite dans le carnet de pêche.



## Une délicatesse à traiter comme telle

Les pêcheurs à la ligne savent naturellement que le poisson pêché doit être traité avec le même soin que tout autre aliment. Il doit être conservé dans un sac isolant ou une corbeille en osier (jamais dans un sac plastique) et être cuisiné le plus vite possible.

***Un pêcheur averti en vaut deux***

Si d'autres pêcheurs font des erreurs, le leur signaler poliment mais fermement – par exemple en leur remettant ce dépliant.

Cette publication (SalInfo) peut être obtenue gratuitement à l'adresse suivante:  
OFCL, Diffusion des publications fédérales, CH-3003 Berne, tél. +41 (0)31 325 50 50,  
fax +41 (0)31 325 50 58, [verkauf.zivil@bbl.admin.ch](mailto:verkauf.zivil@bbl.admin.ch), n° de commande: 810.400.036f  
Téléchargement du fichier PDF: [www.environnement-suisse.ch/div-9506-f](http://www.environnement-suisse.ch/div-9506-f)  
Cette publication existe aussi en allemand, en italien et en anglais.

***Pour en savoir plus***

Pourquoi ne pas participer à un cours régional? Le Réseau de formation des pêcheurs renseigne sur les lieux et les horaires, sous [www.formation-pecheurs.ch](http://www.formation-pecheurs.ch).



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'environnement OFEV

Editeur: Office fédéral de l'environnement (OFEV). L'OFEV est un office du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC).

Conseils techniques: Comité de pilotage du Réseau de formation des pêcheurs

Conception et graphisme: nulleins kommunikationsdesign, Berne

© OFEV, édition 2011